



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mutuelles

Question écrite n° 91584

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la possible hausse demandée aux adhérents de la Mutuelle nationale aviation marine. Cette taxe de 3,5 % sur leur cotisation de complémentaire santé est destinée à résorber le déficit de la sécurité sociale. Si elle voit le jour, cette taxe viendra s'ajouter aux 5,9 % déjà prélevés depuis 2009 pour financer la CMU complémentaire. Au total, la cotisation se trouve ainsi majorée d'environ 10 %. Ces nouvelles augmentations ne sont en rien solidaires car elles ne tiennent pas compte des ressources. L'effort à fournir est donc d'autant plus important que les revenus sont bas. Par ailleurs, elles pénalisent davantage les personnes malades. Elle demande s'il ne conviendrait pas de faire contribuer chacun en fonction de ses moyens, permettant ainsi de garantir que chaque euro dépensé est un euro utile.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91584

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11573

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)